

DDCS
CA1
EA
B55
FRE
2010
Copy 1

lares

voyage, mais...

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

AOUT
AUG

25 2009

Return to Department of Foreign Affairs
Retourner à la Direction des Affaires étrangères

WWW.VOYAGE.GC.CA



Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada

Canada

BON VOYAGE, MAIS...

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES AUX VOYAGEURS CANADIENS
2009/2010

Publié par Affaires étrangères et Commerce international Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires gratuits de la présente brochure ou pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau de Passeport Canada le plus proche, consultez le site Web des Services consulaires (www.voyage.gc.ca), écrivez à l'adresse enqserv@international.gc.ca ou téléphonez au 1-800-267-8376 (appels du Canada) ou au 613-944-4000.

Il est possible de se procurer cette publication sous d'autres formes, sur demande.
This document is also available in English under the title Bon Voyage, But...

Les renseignements figurant dans la présente publication sont disponibles pour une utilisation personnelle ou publique non commerciale et peuvent être copiés, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission d'Affaires étrangères et Commerce international Canada. Nous demandons seulement que l'utilisateur fasse preuve d'une diligence raisonnable en s'assurant de l'exactitude des documents copiés, qu'Affaires étrangères et Commerce international Canada soit identifié comme le ministère source et que la copie ne soit pas présentée comme une version officielle des documents copiés, ni comme une copie faite en affiliation avec le Ministère ou avec son aval.

Tous les renseignements que renferme la présente brochure sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Affaires étrangères et Commerce international Canada s'efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. À titre d'éditeur, le Ministère est le seul responsable de l'exactitude, de l'intégralité, de l'actualité et de la fiabilité de l'information donnée. Les renseignements contenus dans la présente brochure peuvent toutefois changer n'importe quand et sans préavis. Pour être sûr d'obtenir les renseignements les plus récents, veuillez consulter notre site Web ou les ressources mentionnées à la section « Sources d'information ». Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Dans la présente publication, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2009

No de cat. FR4-5/2009F ISBN 978-1-100-90498-6



TABLE DES MATIÈRES

Votre partenaire de voyage	2
En quoi consistent les services consulaires canadiens?.....	2
Les agents consulaires offrent les services suivants.....	3
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants.....	4
Services consulaires d'urgence.....	5
Avant de partir	5
Informez-vous.....	5
Votre passeport canadien.....	6
Avez-vous besoin d'un visa?.....	9
Enfants voyageant seuls ou accompagnés.....	10
Femmes qui voyagent seules.....	11
Voyager avec un conjoint du même sexe.....	11
Voyager aux États-Unis et au Mexique.....	11
Double citoyenneté.....	12
Voyageurs handicapés.....	14
Afin de protéger votre santé.....	14
Voyager en Europe.....	15
Assurance-maladie complémentaire.....	17
Autres assurances.....	19
Vous voyagez en voiture.....	20
Questions d'argent.....	20
Votre situation fiscale au Canada.....	20
Soyez en règle avec les douanes canadiennes.....	20
Transport de matières dangereuses.....	21
Durant le voyage	21
Précautions à prendre.....	21
Lois et coutumes à l'étranger.....	22
Drogues illicites.....	22
Passeport perdu, volé ou endommagé.....	23
Crimes et châtements.....	24
Processus judiciaire.....	24
Exploitation sexuelle des enfants.....	25
Retour au pays	25
Taxe sur le transport aérien.....	25
Exemptions personnelles – Agence des services frontaliers du Canada.....	25
Renseignez-vous et déclarez.....	28
Souvenirs illégaux.....	28
Votre santé.....	29
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	30
Sources d'information	49

VOTRE PARTENAIRE DE VOYAGE

Dans un monde en évolution rapide, les Canadiens qui franchissent les frontières de leur pays sont confrontés à des défis plus nombreux que jamais. Il est essentiel que vous soyez informé des conditions de sécurité et de sûreté dans le monde afin de planifier votre voyage en conséquence, car, à l'étranger, vous êtes responsable de votre bien être et de celui de vos proches.

Cela étant dit, nulle raison de vous inquiéter : nous sommes là pour vous aider. En effet, si vous rencontrez des difficultés, le personnel des services consulaires, votre partenaire de voyage, vous aidera à les surmonter. Notre mission consiste non seulement à trouver des solutions aux éventuels problèmes rencontrés par les Canadiens à l'étranger, mais également à prévenir ceux-ci avant qu'ils ne surviennent. Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos services et de les

adapter à mesure qu'évoluent les besoins des citoyens canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Si vous avez besoin d'assistance, il est important que vous sachiez comment l'obtenir et entrer en contact avec nous. Conçue dans cette optique, cette brochure indique quels services nous offrons et quels sont ceux que nous n'offrons pas. Elle contient également les coordonnées de tous les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et renferme de précieux conseils pour préparer son voyage de sorte que celui-ci soit le plus sûr et le plus agréable possible. Vous pouvez donc considérer ce livret comme votre passeport pour la destination à voyager en toute responsabilité.

EN QUOI CONSISTENT LES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS?

Affaires étrangères et Commerce international Canada dispose d'un réseau d'environ 260 bureaux répartis dans 150 pays à travers le monde, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent, qui étudient ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et lesquels nous n'offrons pas, mais également que vous compreniez que les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger n'offrent pas tous le même niveau de service. Des exemples de ces types de services sont donnés ci-dessous; toutefois, la liste n'est pas exhaustive. Le symbole \$ signifie que les services sont offerts moyennant des frais.

LES AGENTS CONSULAIRES OFFRENT LES SERVICES SUIVANTS :

SITUATIONS D'URGENCE

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophe naturelle, à titre de dernier recours (\$).
- Aider en cas d'urgence médicale, en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si les soins dont vous avez absolument besoin ne sont pas offerts sur place (\$).
- Reconforter et aider les victimes de vol, d'agression sexuelle ou d'autres incidents violents.
- Apporter de l'aide, advenant le cas où une personne serait portée disparue et où un enfant serait enlevé et emmené dans un autre pays (voir notre publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*).

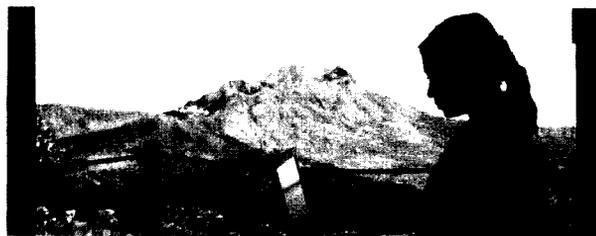
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).

- Légaliser un document (\$).

AUTRES QUESTIONS

- En cas de perte, de vol ou d'expiration de votre passeport, ou encore s'il est endommagé, vous en délivrer un nouveau (\$).
- Délivrer une attestation tenant lieu de certificat de non-empêchement au mariage à l'étranger (\$).
- Vous accorder un prêt d'urgence (sous réserve de certaines règles rigoureuses et seulement à titre de dernier recours) (\$).
- Virer des fonds (\$).
- Joindre votre famille ou des amis pour leur demander de vous envoyer de l'argent ou des billets d'avion.
- Avec votre permission, communiquer avec votre plus proche parent si vous avez eu un accident ou si vous êtes détenu par la police.
- Recevoir les demandes de citoyenneté.





- * Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou vous aider quant au rapatriement de la dépouille au Canada.
- * En cas de décès, prévenir votre plus proche parent.
- * Dans le cas d'un crime présumé ou apparent, ou d'un décès, si les circonstances semblent suspectes, demander aux autorités locales de mener une enquête.

LES AGENTS CONSULAIRES N'OFFRENT PAS LES SERVICES SUIVANTS :

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

- Intervenir dans des affaires juridiques privées.
- Donner des conseils juridiques.
- Faire vérifier en votre nom votre casier judiciaire.
- Verser un cautionnement, payer une amende ou des frais juridiques.

- Obtenir votre libération de prison.
- Prendre en charge un enfant enlevé.
- Faire respecter une ordonnance de garde canadienne à l'étranger ou obliger un autre pays à régler un litige portant sur la garde d'un enfant.
- Enquêter sur un crime ou un décès.
- Demander aux autorités locales d'accorder un traitement de faveur à des Canadiens.

AUTRES QUESTIONS

- Organiser un voyage.
- Vous offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir un permis ou une licence en votre nom, y compris un visa ou un permis de travail pour un autre pays.
- Vous aider à chercher un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Vous verser vos chèques de pension ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Payer pour l'enterrement, l'incinération ou le rapatriement de la dépouille d'un Canadien.
- Coordonner et payer les activités de recherche et de sauvetage pour repérer les personnes portées disparues.

SERVICES CONSULAIRES D'URGENCE

Les services consulaires d'urgence sont assurés jour et nuit, sept jours par semaine. Si vous téléphonez en dehors des heures de bureau normales, votre appel sera automatiquement transféré à notre Centre des opérations d'urgence à Ottawa, où il y a en permanence un agent consulaire expérimenté, ou encore vous serez invité à laisser un message, afin que nous vous rappelions. Dans les deux cas, vous obtiendrez rapidement une réponse. Si vous laissez un message enregistré, assurez-vous d'être clair et de donner un numéro de téléphone complet ou une adresse complète afin que nous puissions vous joindre.

À partir de certains pays, vous pouvez composer un numéro sans frais pour parler à un agent consulaire à Ottawa ou nous appeler à frais virés, en composant le **613-996-8885** (si ce service est offert dans le pays où vous vous trouvez).

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux du gouvernement australien ou du gouvernement britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et peut-être même ceux d'autres gouvernements étrangers, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

Consultez les pages 30 à 48 pour la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

AVANT DE PARTIR

INFORMEZ-VOUS

Prenez le temps de vous renseigner sur la situation politique, culturelle et économique de votre destination. Apprenez au moins quelques expressions usuelles dans la langue du pays. Votre voyage sera grandement facilité si vous connaissez ne serait-ce que des rudiments de la langue.

Certains pays sont en butte à des guerres qui durent depuis longtemps, alors que d'autres connaissent des insurrections ou des troubles sporadiques. Renseignez-vous pour savoir si votre destination est reconnue comme étant dangereuse. Consultez notre site Web pour obtenir des conseils indispensables sur les voyages (voir l'encadré « Vous partez pour l'étranger? » à la page 9).

AVANT DE PARTIR, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE :

- trouver les coordonnées des bureaux du gouvernement du Canada dans les pays que vous comptez visiter et de toujours les avoir avec vous (voir page 30 ou consulter le site www.voyage.gc.ca/bureaux): remettre à votre famille ou à des amis un itinéraire et les coordonnées permettant de vous joindre pendant le voyage, ainsi que le numéro d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (voir page 49).

Consultez nos Avertissements officiels à l'adresse

www.voyage.gc.ca afin de vous assurer que votre destination est sécuritaire. Votre assurance-voyage pourrait être nulle si un Avertissement est déjà en vigueur lors de la réservation du voyage.

VOTRE PASSEPORT CANADIEN

Le passeport canadien est la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement pour les Canadiens. Si vous comptez voyager à l'étranger, assurez-vous que votre passeport ainsi que celui de chacun des membres de votre famille sont valides. Vous trouverez des formulaires de demande de passeport aux bureaux de Passeport Canada, dans les Centres Service Canada, dans les bureaux de Postes Canada ainsi que dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger. Il est aussi possible de télécharger les formulaires à partir du site Web de Passeport Canada, à www.passeportcanada.gc.ca.

À CHACUN SON PASSEPORT

Tous les voyageurs canadiens, y compris les enfants, doivent avoir leur propre passeport. Cette mesure a pour but d'aider à protéger les enfants et à lutter contre les enlèvements, la prostitution et les migrations illégales. Il n'est plus permis de simplement ajouter le nom de l'enfant



au passeport de l'un de ses parents. Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » (à la page 4) de votre passeport. Ces renseignements nous permettront de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Les voyageurs canadiens devraient planifier à l'avance et demander un passeport avant de réserver leur place sur un vol international. Dans le but d'éviter les délais pour obtenir votre passeport, assurez-vous que votre demande est complète. Le délai nécessaire au traitement des demandes peut varier selon le volume de demandes reçues et, dans certains cas, selon la complexité des vérifications habituelles et des contrôles de sécurité. Consultez le site Web de Passeport Canada pour connaître les délais de traitement les plus récents.

PRENEZ-EN BIEN SOIN!

Faites des photocopies de la page d'identification de votre passeport et de vos cartes d'identité, et gardez-les séparément des originaux durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une copie à un ami ou à un parent au Canada. Nous vous recommandons également d'emporter, en plus de votre passeport canadien, un acte de naissance ou

un certificat de citoyenneté. En cas de perte de votre passeport, ces mesures simples pourraient permettre de le remplacer plus rapidement.

DATE D'EXPIRATION

Un passeport canadien est généralement valide pour une période de cinq ans. Toutefois, un passeport délivré à un enfant de moins de trois ans n'est valide que pour trois ans. Avant de prendre des dispositions pour un voyage, vérifiez les dates d'expiration de votre passeport et de celui de chacun des membres de votre famille qui vous accompagne. Si le passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.



NOUVEAU SYSTÈME AMÉLIORÉ D'INSCRIPTION DES CANADIENS À L'ÉTRANGER



Pourquoi s'inscrire?

Pour que nous puissions communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence à l'étranger ou vous informer d'une urgence au Canada.

Qui devrait s'inscrire?

Tous les Canadiens qui voyagent ou qui habitent à l'étranger.

En quoi le nouveau système est-il différent?

Le système amélioré vous permet de mieux gérer vos renseignements personnels* et d'en effectuer la mise à jour en ligne.

Que faire si je me suis déjà inscrit?

Si vous avez fait votre inscription avant le **14 décembre 2008, vous DEVEZ vous réinscrire** pour recevoir les mises à jour concernant la sécurité.

Comment s'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire en ligne à :

ou auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.

Pour de plus amples renseignements, composez le **1-800-267-6788** (au Canada et aux États-Unis) ou le **613-944-6788**.

** Les renseignements fournis sont confidentiels et utilisés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.*

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER?

Prévoyez tout, même les imprévus!

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur quelque 200 destinations étrangères.

Nos **Conseils aux voyageurs** et **Avertissements** offrent des renseignements sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres questions importantes en voyage.

Notre page **Enjeux internationaux** offre tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde, qui touchent les Canadiens présents dans les pays concernés.

Nos **Dernières nouvelles** vous signalent quotidiennement par courriel les changements apportés aux **Conseils aux voyageurs** et **Avertissements**, ainsi qu'aux **Enjeux internationaux**.

Nos **autres ressources en ligne** mettent l'accent sur diverses questions relatives au voyage, comme les documents essentiels, le transport, la citoyenneté et les urgences.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez notre site Web :

WWW.VOYAGE.GC.CA

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les catégories de visas les plus courantes sont le visa d'affaires, le visa de travail, le visa d'étudiant et le visa de tourisme. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de

l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (visitez notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**



Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour – vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous projetez de visiter un autre pays.

ENFANTS VOYAGEANT SEULS OU ACCOMPAGNÉS

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou avec un autre adulte, nous recommandons fortement qu'elle soit munie d'une lettre de consentement pour tout voyage à l'étranger. Ce document atteste que le parent qui a la garde légale de l'enfant, ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas, a ou ont autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, carte de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.).

Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.

Il est possible que les arrangements concernant la garde légale de vos enfants ne soient pas reconnus dans un pays étranger. Dans les cas extrêmes, votre enfant ou vous risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant votre départ, mettez-vous en rapport, au Canada, avec l'ambassade ou un consulat du pays où vous vous rendez, afin de vérifier quel est votre statut sur son territoire. Si vous avez des questions concernant la garde d'un enfant, communiquez avec la Direction de la gestion des cas consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en appelant au **1-800-387-3124** (appels du Canada) ou au **613-943-1055**.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez notre fiche intitulée *Conseils pour voyager avec des enfants*, à la page 13.

FEMMES QUI VOYAGENT SEULES

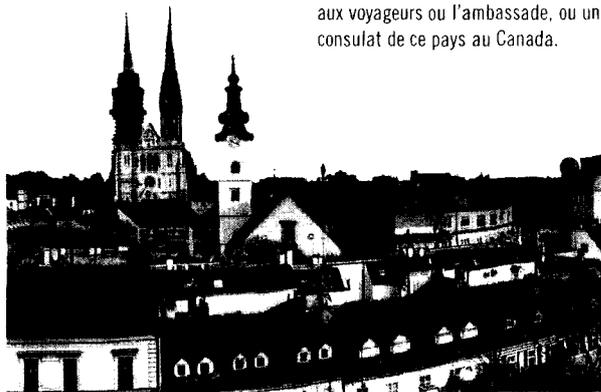
Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : Conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie* renferme une foule de renseignements destinés expressément aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Vous devez être muni d'un passeport canadien valide pour toutes les visites aux États-Unis et au Mexique. Depuis janvier 2007, les États-Unis imposent de nouvelles exigences d'entrée. Pour obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet, consultez le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada : www.asfc.gc.ca.

VOYAGER AVEC UN CONJOINT DU MÊME SEXE

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreuses juridictions, à l'exception de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne et de l'État du Massachusetts (aux États-Unis). Les unions civiles entre partenaires de même sexe sont plus souvent reconnues au Danemark, en France, en Islande et au Royaume-Uni, par exemple. Un couple formé de personnes du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un autre pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans ce pays. De plus, certains pays considèrent les activités homosexuelles comme des infractions criminelles, passibles d'une peine d'emprisonnement ou de la peine capitale. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, consultez nos Conseils aux voyageurs ou l'ambassade, ou un consulat de ce pays au Canada.



DOUBLE CITOYENNETÉ

La législation canadienne permet aux Canadiens de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne pourrait ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen; les autorités pourraient empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, surtout si vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays en question.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité. La double citoyenneté pourrait aussi causer des problèmes dans un troisième pays, advenant le cas où il y aurait confusion quant à la citoyenneté que vous auriez utilisée pour obtenir l'admission dans ce pays. Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyens d'un autre pays.

Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'utiliser leur passeport canadien et de se présenter

aux autorités de ce pays comme ressortissants du Canada, si cela est permis par la législation du pays.

Il est impossible d'utiliser un certificat de citoyenneté canadienne au lieu d'un passeport canadien pour voyager à l'étranger. **Un certificat de citoyenneté canadienne n'est pas un document de voyage.** Le passeport canadien est le seul document de voyage et la seule pièce d'identité fiable et reconnue universellement aux fins des voyages internationaux. Les citoyens canadiens qui reviennent au Canada et qui, au lieu du passeport canadien, présentent d'autres documents, comme un certificat de citoyenneté canadienne, un acte de naissance, un permis de conduire délivré par une province canadienne ou un passeport délivré par un autre pays, peuvent s'attendre à des délais ou se voir refuser l'accès à bord par les compagnies de transport.

Si vous avez des questions concernant la double citoyenneté, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou consultez notre brochure intitulée *La double citoyenneté : ce que les voyageurs doivent savoir*.



CONSEILS POUR VOYAGER AVEC DES ENFANTS



- **N'oubliez pas que vous voyagerez au rythme de vos enfants et non au vôtre.**
 - **Tous les enfants ont besoin d'un passeport canadien valide et des documents d'identité à l'appui.** Pour chaque pays de destination, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat s'il y a d'autres conditions d'entrée.
 - **Il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement pour chaque voyage à l'étranger.** Il est conseillé de la faire certifier ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle afin que sa validité ne soit pas mise en doute. Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/lettre.
 - **Demandez conseil à un avocat** si la garde légale de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Pour en savoir plus, consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*.
 - **Assurez-vous que votre enfant ait sur lui un document permettant de l'identifier** au cas où vous seriez séparés.
 - **Certaines compagnies aériennes peuvent escorter votre enfant et veiller sur lui s'il voyage seul, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée.** Les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
 - **Au cours des voyages en avion, les bébés devraient être assis dans un siège de sécurité homologué.** Le recours à un biberon, à une suce ou à l'allaitement maternel aidera à rassurer l'enfant et à équilibrer la pression dans ses oreilles.
 - **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leur usage.
- Pour en savoir davantage, consultez www.voyage.gc.ca/enfant.

VOYAGEURS HANDICAPÉS

Il est possible que certains pays n'offrent pas d'installations ou d'accès aux personnes ayant une mobilité réduite, ou encore, qu'ils n'aient aucun service prévu pour répondre aux besoins spéciaux des malvoyants, des malentendants et des personnes ayant d'autres besoins particuliers. Pour obtenir des renseignements sur des questions comme les services gouvernementaux offerts aux voyageurs handicapés à l'étranger, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et les voyages avec un animal d'assistance, consultez la section « Foire aux questions » de notre site Web.

AFIN DE PROTÉGER VOTRE SANTÉ RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'Agence de la santé publique du Canada vous recommande vivement, lorsque vous planifiez un voyage, d'obtenir des conseils médicaux éclairés avant votre départ. Adressez-vous à une clinique de médecine des voyages ou à votre médecin, au moins **six semaines avant votre départ**, afin d'obtenir une évaluation de santé. Votre médecin évaluera vos besoins pour déterminer quels vaccins et quels traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions vous pouvez prendre en voyage pour éviter d'être malade. N'oubliez pas que certains vaccins et certains médicaments préventifs peuvent prendre un mois ou deux avant de faire effet.



VACCINS, MÉDICAMENTS PRÉVENTIFS ET MESURES DE PROTECTION

Pendant un voyage à l'étranger, vous pourriez être exposé à des maladies infectieuses peu courantes au Canada. Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et votre itinéraire, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques auxquels vous serez exposé et vous indiquer si vous avez besoin de vaccins spéciaux et de médicaments préventifs (p. ex. : contre le paludisme) et vous renseigner sur les mesures de protection que vous devriez prendre. Vérifiez si vous êtes à jour pour ce qui est des vaccins courants (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, il est possible que les voyageurs soient tenus de présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

VOYAGER EN EUROPE

Les États membres de l'Union européenne (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande), de même que la Norvège, l'Islande et la Suisse, constituent l'espace Schengen, dont l'objectif est l'adoption de règles communes à l'égard des visas, des droits d'asile et des contrôles aux frontières extérieures.

La plupart des contrôles frontaliers terrestres des neuf pays qui ont commencé à appliquer l'Accord de Schengen en 2004 ont été abolis en décembre 2007; ces pays sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Pour ce qui est des déplacements entre ces pays et tous les autres États membres de l'espace Schengen, les contrôles relatifs à l'embarquement dans les ports et les aéroports ont été abolis en mars 2008. La Bulgarie, la Roumanie et Chypre devraient également appliquer sans réserve l'Accord de Schengen d'ici 2011. La Suisse a éliminé les contrôles effectués aux frontières terrestres communes avec celles des autres États membres de l'espace Schengen en décembre 2008. Les contrôles effectués dans les ports et les aéroports ont été éliminés en mars 2009.

Au sein de l'espace Schengen, les voyageurs canadiens n'ont pas besoin de visa pour les courts séjours (jusqu'à 90 jours), mais certains pays exigent qu'ils s'enregistrent auprès des autorités locales dans les trois jours ouvrables suivant leur arrivée. De plus, au moment d'entrer dans l'espace Schengen, il est important de faire estampiller son passeport. L'absence de timbre apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités ailleurs dans l'espace Schengen.

Avant de partir du Canada, il importe de vérifier, auprès de l'ambassade ou du haut-commissariat de chacun des pays à visiter, les dernières conditions d'entrée en vigueur. Consultez nos Conseils aux voyageurs pour obtenir des renseignements sur chacun des pays.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme accéléré ou un programme spécial. Pour de plus amples renseignements

à ce sujet, consultez la section « Info-santé à l'intention des voyageurs » de l'Agence de la santé publique du Canada, à www.santevoyage.gc.ca.

CONSEILS POUR LA SAISON DES OURAGANS



La saison des ouragans s'étend du début juin à la fin novembre. Le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles et la côte Est et la côte du golfe des États-Unis sont les régions les plus menacées. Si vous prévoyez de voyager durant la saison des ouragans, nous vous encourageons à prendre les mesures suivantes :

- **Consultez notre page Avertissements (www.voyage.gc.ca)** pour vérifier s'il est risqué de se rendre dans le pays qui vous intéresse.
- **Confirmez vos dispositions de voyage** avant le départ et vérifiez si votre assurance-voyage permet les annulations ou les interruptions de voyage en cas d'ouragan.
- **Remettez à votre famille ou à des amis au Canada des renseignements détaillés sur votre voyage**, y compris le nom de l'organisateur de voyages, les détails sur les vols que vous prendrez, le nom de l'hôtel, son emplacement, le numéro de la chambre et le numéro de téléphone.
- **Remplissez soigneusement la page 4 de votre passeport** et laissez des copies de tous vos documents de voyage à quelqu'un au Canada.
- **Inscrivez-vous auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires** dans le pays que vous comptez visiter (voir la page 8).
- **Suivez de près les bulletins de nouvelles locales et les bulletins météorologiques**, suivez les conseils des autorités locales et des organisateurs de voyages, et prenez en note les coordonnées du bureau du gouvernement du Canada le plus près.
- **Consultez les prévisions météorologiques à jour** pour la région, que diffuse le National Hurricane Center (www.nhc.noaa.gov).
- **Visitez le site Web du Centre canadien de prévisions d'ouragan (www.atl.ec.gc.ca/weather/hurricane)** pour obtenir des conseils sur la préparation par rapport aux ouragans.
- **Ayez avec vous les coordonnées de notre Centre des opérations d'urgence** (voir la page 49).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique « Avant de partir » de notre site Web (www.voyage.gc.ca).

SIDA

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Si tel est le cas dans le pays où vous allez, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

MÉDICAMENTS

Si vous prenez des médicaments, assurez-vous d'en emporter plus qu'il ne vous en faut, au cas où votre absence se prolongerait plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement, au besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans le même contenant. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez vos médicaments dans leur emballage d'origine étiqueté.

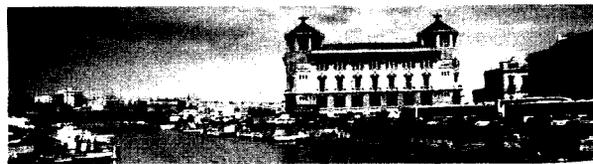
Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne peuvent y être obtenus

que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin, précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie comme le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé à l'étranger. Les frais engagés pour des soins de santé à l'étranger peuvent être élevés et, au mieux, votre assurance n'en couvrira qu'une partie. Il vous incombe de souscrire une assurance-maladie complémentaire pour la durée de votre voyage, dont vous devez bien comprendre les clauses.



UN BON DÉPART

Le gouvernement du Canada a publié une nouvelle publication, intitulée *Un bon départ*, afin d'aider les voyageurs à préserver leur santé pendant un séjour à l'étranger. Vous y trouverez des renseignements importants qui vous aideront à comprendre les risques sanitaires liés aux voyages, à prendre des mesures préventives avant, pendant et après un séjour à l'étranger, à faire face à une urgence sanitaire à l'étranger et à obtenir des services consulaires dans une telle situation.

Vous pouvez obtenir cette brochure en composant le 1-800-267-8376 (depuis le Canada) ou le 613-944-4000, ou la télécharger depuis : www.voyage.gc.ca.



Les titulaires de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais vous ne devez pas tenir pour acquis que cette couverture vous est automatiquement offerte ou qu'elle sera en soi suffisante. En effet, certaines compagnies vous imposeront une prime additionnelle pour vous fournir une assurance-voyage. D'autres exigeront que vous payiez vos préparatifs de voyage avec la carte offrant cette assurance. Il convient de vérifier avant le départ les conditions, restrictions et exigences relatives à ce genre d'assurance.

VÉRIFIEZ BIEN SI VOTRE POLICE :

- comprend l'accès à un numéro d'urgence auquel vous pouvez appeler, jour et nuit, à partir de n'importe où dans le monde si

vous êtes en difficulté. Vérifiez aussi si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si l'effectif compte des infirmiers ou des médecins;

- comprend les visites du médecin et les médicaments d'ordonnance;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger;
- paie les frais sur-le-champ et effectue les avances de fonds nécessaires à l'étranger, de façon à ce que vous ne vous retrouviez pas sans le sou;
- paie le transport d'urgence, comme le service ambulancier;
- prévoit l'évacuation médicale vers le Canada ou vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés;

- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation;
- couvre les maladies et affections préexistantes (veillez à obtenir une confirmation écrite de votre couverture);
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes, au besoin;
- paie pour la préparation et le rapatriement de votre dépouille au Canada si vous décédez pendant un séjour à l'étranger;
- couvre les soins dentaires d'urgence; n'exclut aucun pays ou aucune région où vous avez l'intention de voyager.

Gardez avec vous toute la documentation sur vos assurances. Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Il n'y a rien de plus frustrant que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours présenter les **reçus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Conservez toutefois dans vos dossiers une copie des documents que vous avez présentés à votre assureur.

SÉJOUR PROLONGÉ À L'ÉTRANGER

Votre régime d'assurance-maladie provincial ou territorial n'est plus valide si vous vivez à l'extérieur de la province ou du territoire au-delà d'une certaine période. Les Canadiens qui travaillent, étudient ou vivent à l'étranger pendant une longue période peuvent souscrire une assurance-maladie personnelle. La couverture s'applique au titulaire de la police et aux personnes qui sont à sa charge. Les régimes d'assurance ainsi offerts comprennent une assurance-accident et une assurance-maladie complètes, et prévoient notamment l'évacuation médicale en cas d'urgence ainsi que la protection relative aux risques de guerre. Bon nombre d'assureurs ont modifié les conditions générales relatives à la protection liée aux actes terroristes, à la guerre et aux troubles civils. Avant de quitter le Canada, veuillez vérifier auprès de votre assureur ce qui en est.

AUTRES ASSURANCES

Vous pouvez également souscrire une assurance-voyage comprenant une protection en cas d'annulation ou d'interruption du voyage, et/ou une protection en cas de perte des bagages. Vous pouvez ainsi vous éviter de gros ennuis et des coûts imprévus. Encore une fois, il convient de vérifier les conditions générales de ces polices.

VOUS VOYAGEZ EN VOITURE

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Dans certains pays, un conducteur peut être interrogé et détenu par la police, même s'il n'a eu qu'un accrochage mineur. Il se peut que vous ayez besoin d'un permis de conduire international, voire d'une assurance-automobile complémentaire, pour conduire à l'étranger. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez les Conseils aux voyageurs ou l'Association canadienne des automobilistes.

QUESTIONS D'ARGENT

La monnaie canadienne et les chèques de voyage en dollars canadiens sont rarement acceptés à l'étranger. Avant de quitter le Canada, informez-vous auprès d'une banque ou d'un agent de change pour savoir quelle devise vous devriez apporter en voyage.

Il est toujours conseillé d'avoir sur soi un peu de monnaie locale à l'arrivée dans un pays étranger, à moins qu'il ne soit illégal d'en importer la monnaie. Il est possible qu'il y ait des restrictions quant à la somme d'argent que vous pouvez apporter dans un pays donné ou que vous pouvez en sortir. Veuillez vous renseigner auprès de votre agent de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat de ce pays au Canada, sur les règles régissant la devise de ce pays.

Sachez que votre carte de débit (carte de guichet automatique) ou votre carte de crédit ne sera peut-être pas

acceptée à l'étranger. Renseignez-vous auprès de votre banque sur les services de guichet automatique (bancaire) offerts dans d'autres pays.

Avant de partir, prenez des dispositions pour l'obtention de fonds supplémentaires, au besoin. Les voyages à l'étranger sont souvent plus coûteux que prévu.

VOTRE SITUATION FISCALE AU CANADA

Si vous voyagez, travaillez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes généralement considéré comme un « résident de fait » à des fins fiscales. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu; vous devriez par conséquent vous renseigner auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), avant votre départ, afin d'éviter toute surprise désagréable. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ARC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger* (T4131).

SOYEZ EN RÉGLE AVEC LES DOUANES CANADIENNES

Avant de partir pour l'étranger muni d'objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses dans leurs bagages à main, leurs bagages enregistrés ou sur eux-mêmes, à bord d'un aéronef. N'oubliez pas qu'il est interdit de transporter des liquides, des gels ou des aérosols dans les bagages à main. Les seuls produits autorisés sont les produits médicaux et les accessoires d'hygiène, ainsi que les boissons alcoolisées (dans leur emballage commercial). Le format des contenants de ces produits ne doit pas dépasser 100 ml; de plus, les contenants doivent tenir dans un seul sac en plastique réutilisable transparent, à fermeture par pression et glissière, bien scellé, d'une capacité maximale d'un litre. Consultez le site Web de votre transporteur aérien ou celui de Transports Canada (www.tc.gc.ca/air) pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas emporter avec vous.

DURANT LE VOYAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

À l'étranger, appliquez les mêmes règles qu'au Canada, mais encore plus rigoureusement. Les étrangers courent habituellement plus de risques que les habitants de l'endroit; en fait, dans certains pays, ils sont particulièrement ciblés. Évitez de vous aventurer dans des endroits inconnus; vérifiez d'abord s'ils sont sûrs. Ne laissez jamais de boissons sans surveillance lorsque vous êtes dans un bar ou dans une boîte de nuit. N'acceptez ni consommation ni nourriture offerte par un inconnu; il est possible que ces boissons ou ces aliments contiennent de la drogue, ce qui pourrait vous exposer au risque d'être victime d'agression sexuelle ou de vol qualifié. Ne faites pas monter d'autostoppeurs à bord de votre véhicule et ne franchissez jamais une frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer.



Surveillez vos bagages et assurez-vous qu'ils sont fermés à clé. **Ne passez jamais la frontière avec quoi que ce soit, pas même une enveloppe, appartenant à quelqu'un d'autre.**

N'exposez pas de grosses sommes d'argent ni de bijoux coûteux en public. Utilisez une ceinture porte-billets ou une valise avec des compartiments secrets pour dissimuler vos objets de valeur.

N'oubliez pas de téléphoner chez vous de temps à autre, surtout si vous avez promis à votre famille ou à vos amis de le faire. Nous recevons tous les ans des milliers d'appels de la part de parents ou d'amis inquiets de ne pas avoir reçu le coup de fil promis.

Inscrivez les numéros de vos chèques de voyage et de vos cartes de crédit sur une feuille que vous conserverez à part. **Ne gardez pas ensemble votre passeport, vos billets de voyage, vos pièces d'identité, votre argent liquide, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance,** sinon, vous risquez de ne plus avoir de pièces d'identité ou de fonds en cas de vol ou de perte.

Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel. Ne laissez aucun objet de valeur dans votre chambre.

LOIS ET COUTUMES À L'ÉTRANGER

Quand vous voyagez ou résidez dans un pays étranger, familiarisez-vous avec son mode de vie et respectez ses lois, ses religions, sa culture, ses classes sociales et sa situation

économique. Même si vous n'approuvez pas certaines croyances locales, rappelez-vous que vous n'êtes pas chez vous.

Dans bien des pays, une tenue vestimentaire conforme aux usages est très importante. tant pour les hommes que pour les femmes, et peut même être prescrite par la loi. Ceux et celles qui y dérogent risquent des sanctions parfois sévères.

Soyez particulièrement respectueux à l'égard des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Bien souvent, leur accès est interdit aux étrangers ou est réservé aux adeptes de la religion concernée. Si vous voulez photographier des articles religieux, des lieux de culte ou des habitants du pays, vous devriez d'abord demander la permission.

Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles, comme des raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil, voire d'être pris pour un espion.

DROGUES ILLICITES

Même s'il est facile de se procurer des drogues à usage récréatif dans certains pays, leur achat, leur consommation, leur importation et leur exportation sont interdites pratiquement partout. L'achat ou la consommation de ces drogues,

PASSEPORT PERDU, VOLÉ OU ENDOMMAGÉ

Si votre passeport est perdu ou volé à l'étranger, vous devez immédiatement signaler l'incident au service de police local, ainsi qu'au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex. : un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), une pièce d'identité à l'appui, fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPTC 203 (Déclaration concernant un passeport ou autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible).

Si vous retrouvez le passeport signalé comme perdu ou volé, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou, si vous êtes à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Ne tentez pas d'utiliser le document pour voyager, car vous rencontrerez des difficultés.

Vous pourriez subir d'importants retards aux points de contrôle des passeports si votre passeport est endommagé de quelque manière. Les transporteurs aériens pourraient notamment vous refuser l'accès à bord de leurs appareils. Afin d'éviter des incidents de la sorte, Passeport Canada recommande aux personnes ayant un passeport endommagé d'en demander un nouveau.



même s'il s'agit d'une pratique courante dans un pays donné, peut donner lieu à des accusations au criminel, à de lourdes amendes et à de longues peines d'emprisonnement. Si vous enfreignez la loi dans un autre pays, vous êtes assujéti au système judiciaire de ce dernier. Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un autostoppeur

ni comme autostoppeur. Bien que vous n'ayez sans doute rien d'illégal sur vous, il n'en est peut-être pas de même pour vos compagnons. Ne franchissez jamais les frontières avec un colis appartenant à un tiers. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Drogue et médicaments » de notre site Web.

CRIMES ET CHÂTIMENTS

Des milliers de Canadiens sont actuellement incarcérés à l'étranger pour diverses infractions. Les lois et coutumes des autres pays peuvent être très différentes de celles du Canada. Si vous commettez un crime, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez obéir à ses lois et règlements. **La citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard aucune immunité.**

Les Canadiens peuvent être poursuivis devant les tribunaux canadiens pour certains gestes commis contre des lieux et des biens culturels de grande importance à l'extérieur du Canada. En plus des lois étrangères qui protègent le patrimoine culturel, la législation canadienne interdit désormais l'exportation illicite de biens culturels de certains pays, que ces biens soient ou non importés au Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, rendez-vous à www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage

Si vous avez des ennuis, les agents consulaires canadiens en poste à l'étranger peuvent vous fournir une liste d'avocats ayant les compétences et l'expérience nécessaires, prévenir votre famille et vos amis, et veiller à ce que vous soyez traité avec équité **conformément aux normes en vigueur dans le pays.** Ils ne disposent cependant d'aucun pouvoir pour faire réduire une peine ou une amende qui vous serait infligée.



PROCESSUS JUDICIAIRE

Ne tenez jamais pour acquis qu'un autre pays a le même système judiciaire que le Canada. Le principe selon lequel « toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire » n'est pas universel. Si vous êtes accusé d'un crime, vous risquez d'être détenu pendant une période indéfinie, sans avoir la possibilité d'être libéré sous caution en attendant le verdict. Dans certains pays, vous risquez de ne pas avoir le droit de vous faire représenter par un avocat ou d'être jugé dans votre langue.

Certains pays ne reconnaissent ou ne respectent ni la liberté de religion, ni la liberté d'association et d'expression, ni la liberté de la presse, pas plus que l'égalité des sexes. Par exemple, il y a souvent présomption de culpabilité par association, et vous risquez d'être inculpé simplement pour vous être trouvé en compagnie d'une personne présumée ou reconnue coupable d'un crime.

Même si vous assistez en simple spectateur à une émeute ou à une manifestation, vous pouvez être pris dans une rafle au même titre que n'importe quel participant.

Si vous avez des ennuis avec la justice, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. S'il vous est impossible de le faire vous-même, demandez à un tiers de le faire pour vous.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Il est illégal d'avoir des relations sexuelles avec des enfants, tant au Canada qu'à l'étranger. La plupart des pays étrangers appliquent rigoureusement les lois nationales pour enrayer l'exploitation sexuelle de leurs enfants par des visiteurs étrangers. Les Canadiens soupçonnés d'avoir commis de tels actes, ici ou à l'étranger, peuvent être accusés au titre du *Code criminel* du Canada (<http://lois.justice.gc.ca>). Toute condamnation pour ce type d'infraction entraîne une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la publication intitulée *Tourisme sexuel impliquant les enfants* : c'est un crime disponible sur notre site web.

RETOUR AU PAYS

TAXE SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Certains pays imposent une taxe sur le transport aérien ou des frais de service à l'aéroport ou au point de départ. Avant de repartir, mettez de côté assez d'argent, dans la devise du pays, pour acquitter ces frais. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section « Conseils aux voyageurs » de notre site Web.

EXEMPTIONS PERSONNELLES – AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Après toute absence du Canada de 24 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 50 \$CAN. Il s'agit de l'exemption personnelle octroyée à tout voyageur. Celle-ci n'inclut cependant pas les produits du tabac et les boissons alcoolisées. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Si la valeur totale des marchandises dépasse 50 \$CAN, vous ne pouvez pas vous prévaloir de cette exemption. **Vous devez, dans ce cas, payer tous les droits sur toutes les marchandises que vous apportez.**

Après toute absence du Canada de 48 heures ou plus, vous pouvez rapporter, en franchise de droits et taxes, des marchandises d'une valeur totale de 400 \$CAN. **Ces marchandises doivent vous accompagner au moment de votre arrivée à la frontière.** Elles peuvent comprendre des boissons alcoolisées et des produits du tabac : vous pouvez rapporter jusqu'à 1,14 litre (40 oz) de spiritueux ou 1,5 l (52 oz) de vin, ou un total de 1,14 l (40 oz) de vin et de spiritueux, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de 355 ml (12 oz) de bière ou d'ale (à concurrence de 8,5 l). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent aux boissons alcoolisées. Pour ce qui est des produits du tabac, vous pouvez rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué si vous êtes âgé de 18 ans ou plus.

Après toute absence du Canada de sept jours ou plus, vous pouvez

rapporter, en franchise de droits et de taxes, des marchandises d'une valeur totale de 750 \$CAN. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcoolisées et des produits du tabac (voir ci-dessus). **Seuls les produits du tabac et les boissons alcoolisées doivent obligatoirement vous accompagner au moment de votre arrivée.** Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous avez été absent, ne comptez pas la date de votre départ du Canada, mais incluez celle de votre retour.

Si vous incluez des produits du tabac dans votre exemption personnelle, vous devrez payer un droit spécial sur ces produits, sauf s'ils portent la mention « Canada Duty Paid – Droit acquitté ». Les lois canadiennes limitent aussi la quantité des produits du tabac qui peuvent être importés (ou possédés) par un individu à des fins personnelles si le produit du tabac n'est pas emballé et estampillé. « Canada



CONSIGNES SUR LA DROGUE ET LES MÉDICAMENTS EN VOYAGE



Pour profiter au maximum de vos voyages et éviter tout problème touchant la drogue ou les médicaments à l'étranger, suivez les consignes suivantes :

- **Assurez-vous que les médicaments que vous prenez sur ordonnance sont autorisés** dans les pays où vous comptez vous rendre. Conservez-les dans leurs emballages d'origine, dûment étiquetés, et ayez une note de votre médecin expliquant les raisons de votre ordonnance. Si vous utilisez des seringues, vous devez avoir un certificat médical justificatif.
- **Préparez vos bagages vous-même.** Ne les laissez jamais sans surveillance.
- **Gardez à l'œil les sacs à dos, jouets et peluches de vos enfants.** Quelqu'un pourrait y glisser de la drogue à votre insu.
- **Choisissez avec soin vos compagnons de voyage.** Ne traversez jamais une frontière avec un autostoppeur ou en tant qu'autostoppeur. Si vos compagnons transportent, consomment ou vendent des drogues illicites, vous pourriez être reconnu coupable par association.
- **Renseignez-vous sur les endroits à éviter** en vous adressant aux autorités locales, à un agent de voyages ou au personnel de votre hôtel. Vous pourriez vous trouver rapidement au mauvais endroit, au mauvais moment. Ayez toujours sur vous un plan de ville récent.

MAIS ATTENTION...

- **Ne vous laissez pas convaincre de passer clandestinement des stupéfiants** en échange de vacances gratuites ou pour de l'argent. De nombreux Canadiens purgent des peines de prison à l'étranger pour des délits de cette nature – souvent dans des conditions déplorables. Dans certains pays, le trafic de stupéfiants est passible de la peine de mort.
- **Ne transportez en aucun cas des colis, cadeaux ou bagages** qui ne vous appartiennent pas pour franchir une frontière ou passer les douanes.
- **Ne vous laissez pas tenter par la drogue.** Dans bien des pays, on peut se procurer facilement des drogues et on les consomme ouvertement, mais il n'en demeure pas moins que les drogues *sont* dangereuses et illicites. Ne risquez pas de vous abîmer la santé et de compromettre votre avenir.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter la section « Drogue et médicaments » de notre site Web, à www.voyage.gc.ca/drogues.

Duty Paid – Droit acquitté » (conformément à la Loi sur l'accise, 2001). La limite en vigueur est de cinq unités de produits du tabac. Une unité de produits du tabac est composée de 200 cigarettes; 50 cigares; 200 g (7 oz) de tabac fabriqué ou de 200 bâtonnets de tabac.

Si vous avez des questions sur les marchandises que vous avez le droit de rapporter au Canada, communiquez avec le Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (voir page 49).

RENSEIGNEZ-VOUS ET DÉCLAREZ

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour, ou encore de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où ils vous seraient demandés.



La brochure intitulée *Je déclare*, publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins de un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada*. Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'ASFC.

SOUVENIRS ILLÉGAUX

Il est illégal d'importer certains produits au Canada. Si vous prévoyez rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec de la peau ou des plumes d'animal, veuillez demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au préalable – vous pourriez ainsi vous

éviter bien des ennuis. Pour avoir des renseignements à jour et précis sur les règles d'importation, consultez le Système automatisé de référence à l'importation (SARI) de l'ACIA à <http://airs-sari.inspection.gc.ca>.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, communiquez avec le Centre des armes à feu Canada.

Vous pouvez consulter une liste des produits interdits au Canada pour cause de risque pour la sécurité sur le site Web de Santé Canada, sous la rubrique « Sécurité des produits de consommation ».

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Une infraction à cette Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle pourraient s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour de plus amples

renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

VOTRE SANTÉ

Si vous êtes mal en point ou si vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger; indiquez-lui aussi dans quel pays vous avez séjourné. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin au retour et décrivez-lui votre itinéraire ainsi que le traitement que vous avez reçu.



BUREAUX DU GOUVERNEMENT DU CANADA À L'ÉTRANGER

Voici une liste des bureaux du gouvernement du Canada, par pays, auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir une assistance consulaire. Dans les pages qui suivent, les numéros de téléphone sont précédés de l'indicatif de pays et de l'indicatif régional ou de l'indicatif de ville (entre parenthèses). Vous devez composer ces indicatifs si vous appelez du pays même. Si vous appelez d'un autre pays, vous devez dans certains cas composer un autre indicatif régional (ou un autre indicatif de ville); vous devez aussi composer le code local pour les appels à l'étranger, avant l'indicatif de pays et l'indicatif régional (ou l'indicatif de ville) du bureau que vous voulez joindre. Par exemple, si vous téléphonez dans un pays étranger à partir du Canada, vous devez composer le « 011 » avant l'indicatif de pays. Toutefois, pour les appels à destination des États-Unis, des Bermudes et des Antilles, il suffit de faire le « 1 » avant l'indicatif régional. Si vous ne parvenez pas

à joindre un bureau à l'étranger, veuillez vérifier les indicatifs auprès d'un téléphoniste.

Dans certains pays, vous pouvez utiliser un numéro d'appel sans frais pour joindre un agent consulaire à Ottawa. Toutefois, il est possible que ce numéro ne fonctionne pas si l'appel est fait par l'entremise de certains fournisseurs locaux de services téléphoniques, ou à partir d'un téléphone mobile ou d'un téléphone public. Il peut aussi s'avérer nécessaire d'utiliser une carte d'appel, de la monnaie ou des jetons. Il est également possible que des frais soient exigés pour les appels effectués à l'international.

Les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger ne sont pas tous ouverts les mêmes jours ni aux mêmes heures. Communiquez avec le bureau concerné pour connaître ses heures d'ouverture. Si vous n'arrivez pas à joindre ce bureau **dans une situation d'urgence** ou en dehors des heures ouvrables, téléphonez au **613-996-8885** (les appels à frais virés sont acceptés) ou appelez au numéro sans frais du pays concerné (s'il figure ci-dessous) pour joindre le Centre des opérations d'urgence à Ottawa.

Dans la liste qui suit, le symbole  signifie qu'un bureau du gouvernement du Canada offre des services de passeport.

Le Canada a conclu des ententes avec plusieurs pays, afin d'offrir à leurs citoyens respectifs des services consulaires à certains endroits dans le monde. Dans la liste qui suit, le symbole  indique qu'un bureau du gouvernement australien offre des services consulaires aux Canadiens présents dans ce pays.

Les renseignements qui figurent dans la liste qui suit peuvent changer. Vous trouverez une version à jour de cette liste de bureaux, qui comprend également leurs adresses postales, à l'adresse www.voyage.gc.ca.

AÇORES

Voir Portugal, Ponta Delgada

AFGHANISTAN

Tél. : 93 (0) 799 742 800

Courriel : kabul@international.gc.ca

Internet : www.afghanistan.gc.ca

AFRIQUE DU SUD

Durban

Tél. : 27 (31) 303-9695

Courriel : vnaidu@digitot.com

Johannesburg

Tél. : 27 (11) 442-3130

Courriel : jobrg@international.gc.ca

Le Cap

Tél. : 27 (21) 423-5240

Courriel : cptwn@international.gc.ca

Pretoria

Tél. : 27 (12) 422-3000

Courriel : pret@international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Afrique du Sud : 0800-992-773

Internet : www.afriquedusud.gc.ca

ALBANIE

Tél. : 355 (4) 225 7274, 225 7275

Courriel : canadalb@canada.gov.al

ALGÉRIE

Tél. : 213 (0) 770-083-000

Courriel : alger@international.gc.ca

Internet : www.algerie.gc.ca

ALLEMAGNE

Berlin

Tél. : 49 (30) 20 31 20

Courriel : brlin-cs@international.gc.ca

Düsseldorf

Tél. : 49 (211) 17 21 70

Courriel : ddorf@international.gc.ca

Hambourg

Tél. : 49 (40) 46 00 27 0

Courriel : hmbrg@international.gc.ca

Munich

Tél. : 49 (89) 21 99 57 0

Courriel : munic@international.gc.ca

Stuttgart

Tél. : 49 (711) 22 39 67 8

Courriel : stuttgart@canada.de

Internet : www.allemande.gc.ca

ANDORRE

Voir Espagne, Madrid

ANGOLA

Tél. : 244 (222) 448-371, -377, -366

Courriel : consul.can@angonet.org

ANGUILLA

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1-800-387-3124

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1-800-387-3124

ARABIE SAOUDITE**Djeddah**

Tél. : 966 (2) 653-0597, -0434
 Courriel : canada.consulate.jeddah@nazergruop.com

Riyad

Tél. : 966 (1) 488-2288
 Courriel : ryadh@international.gc.ca
 Internet : www.arabiesauдите.gc.ca

ARGENTINE

Tél. : 54 (11) 4808-1000
 Courriel : bairs-cs@international.gc.ca
 Internet : www.argentine.gc.ca

ARMÉNIE

Tél. : 374 (10) 56-79-90
 Courriel : concda@gmail.com

ARUBA

Voir Pays-Bas

AUSTRALIE**Canberra**

Tél. : 61 (2) 6270-4000
 Courriel : cnbra@international.gc.ca

Melbourne

Tél. : 61 (3) 9653-9674

Perth

Tél. : 61 (8) 9322-7930

Sydney

Tél. : 61 (2) 9364-3000
 Courriel : sydney@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout en
 Australie : 0011-800-2326-6831
 Internet : www.australie.gc.ca

AUTRICHE

Tél. : 43 (1) 531-38-3000
 Numéro sans frais :
 00-800-2326-6831
 Courriel : vienn-cs@international.gc.ca
 Internet : www.autriche.gc.ca

AZERBAÏDJAN

Voir Turquie, Ankara

BAHAMAS

Tél. : (242) 393-2123, -2124
 Numéro sans frais : 1-881-949-9993
 Courriel : cdncon@batelnet.bs

BAHREÏN

Tél. : (973) 17 536270
 Numéro sans frais : 800-00-732
 Courriel : canadabh@batelco.com.bh

BANGLADESH

Tél. : 880 (2) 988-7091/2/3/4/5/6/7
 Courriel : dhaka@international.gc.ca
 Internet : www.bangladesh.gc.ca

BARBADE

Tél. : (246) 429-3550
 Numéro sans frais : 1-800-387-3124
 Courriel : bdgfn@international.gc.ca
 Internet : www.barbade.gc.ca

BÉLARUS

Voir Pologne

BELGIQUE**Anvers (Antwerpen)**

Tél. : 32 (3) 220-0211

Bruxelles

Tél. : 32 (2) 741-0611
 Courriel : bru@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout en
 Belgique : 00-800-2326-6831
 Internet : www.belgique.gc.ca

BELIZE

Tél. : 501 223-1060
 Courriel : cdncon.bze@btl.net

BÉNIN

Tél. : 229 21-30-24-79
 Courriel :alcona_ade@yahoo.fr

BERMUDES

Tél. : 441 292-2917
 Numéro sans frais : 1-800-387-3124

BHOUTAN

Tél. : 975 (2) 322-109, 332-615
 Courriel : canada@druknet.bt

BIRMANIE

Tél. : 95 (1) 251-810
 Courriel :
 austembassy.rangoon@dfat.gov.au
 Internet : www.burma.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

BOLIVIE

Tél. : 591 (2) 241-5141
 Courriel : lapaz@international.gc.ca

BONAIRE

Voir Pays-Bas

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Tél. : 387 (33) 222-033
 Courriel : sjevo@international.gc.ca

BOTSWANA

Tél. : 267 390-4411
 Courriel : canada.consul@info.bw

BRÉSIL**Belo Horizonte**

Tél. : 55 (31) 3047-1225
 Courriel : consul.belo@canada.org.br
Brasília

Tél. : 55 (61) 3424-5400
 Courriel : brsla@international.gc.ca

Rio de Janeiro

Tél. : 55 (21) 2543-3004
 Courriel : rio@international.gc.ca

São Paulo

Tél. : 55 (11) 5509-4321
 Courriel : spalo@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout au Brésil :
 0-800-891-6614
 Internet : www.bresil.gc.ca

BRUNÉI DARUSSALAM

Tél. : 673 (2) 22-00-43
 Courriel : bsbgn@international.gc.ca
 Internet : www.brunei.gc.ca

BULGARIE

Tél. : 359 (2) 969-9710
 Courriel : consular@canada-bg.org

BURKINA FASO

Tél. : 226 50-31-18-94
 Courriel : ouaga@international.gc.ca
 Internet : www.burkinafaso.gc.ca

BURUNDI

Tél. : 257 22 24-58-98
 Courriel :
 bujumbura@canadaconsulate.ca

CAÏMANS (ÎLES)

Tél. : (345) 949-9400
 Numéro sans frais : 1-800-276-2989
 Courriel : cdncon.cayman@candw.ky

CAMBODGE

Tél. : 855 (23) 213 470
 Courriel : australian.embassy.
 cambodia@dfat.gov.au
 Internet :
 www.cambodia.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

CAMEROUN**Douala**

Tél. : 237 3343-2934
 Courriel : consulatdouala@propme.com

Yaoundé 🇨🇲

Tél. : 237 2223-2311

Courriel : yunde@international.gc.ca

Internet : www.cameroun.gc.ca

CAP-VERT

Voir Sénégal

CHILI**Antofagasta**

Tél. : 56 (55) 24-7652

Courriel : honcon.canada.antofagasta@gmail.com

Concepción

Tél. : 56 (41) 236-9705

Courriel :

honcon.canada.concepcion@gmail.com

Santiago 🇨🇱

Tél. : 56 (2) 652-3800

Courriel : stago@international.gc.ca

Internet : www.chili.gc.ca

CHINE**Beijing** 🇨🇳

Tél. : 86 (10) 5139-4000

Courriel :

beijing.consular@international.gc.ca

Internet : www.beijing.gc.ca

Chongqing

Tél. : 86 (23) 6373-8007

Courriel : chonq@international.gc.ca

Internet : www.chongqing.gc.ca

Guangzhou 🇨🇳

Tél. : 86 (20) 8666-0569

Courriel : ganzu.consular-consulaire@international.gc.ca

Internet : www.guangzhou.gc.ca

Hong Kong 🇭🇰

Tél. : 85 (2) 3719-4700

Courriel : hkong-cs@international.gc.ca

Internet : www.hongkong.gc.ca

Shanghai 🇨🇳

Tél. : 86 (21) 6279-8400

Courriel : shngi@international.gc.ca

Internet : www.shanghai.gc.ca

CHYPRE

Tél. : 357 (2) 2775-508

Numéro sans frais : 8009-6082

Courriel : info@consulcanada.com.cy

CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Tél. : 972 (2) 297-8430

Numéro sans frais partout en

Cisjordanie et dans la bande de Gaza :

014-800-2326-6831

Courriel : rmlah@international.gc.ca

Internet : www.cisjordanieetgaza.gc.ca

COLOMBIE**Bogotá** 🇨🇴

Tél. : 57 (1) 657-9800

Courriel : bgota@international.gc.ca

Cartagena

Tél. : 57 (5) 665-5838

Courriel : honcartagena@enred.com

Numéro sans frais partout en

Colombie : 01-800-919-0057

Internet : www.colombie.gc.ca

COMORES

Voir Tanzanie

CONGO (BRAZZAVILLE)

Voir Congo (Kinshasa)

CONGO (KINSHASA) 🇨🇳

Tél. : 243 898-950-310, -311, -312

Courriel : kinshasa@international.gc.ca

Internet : www.congo.gc.ca

COOK (ÎLES)

Voir Nouvelle-Zélande

CORÉE

Voir Corée du Sud ou Corée du Nord

CORÉE DU NORD*

Tél. : 850 2-381-7908

Courriel : ambassaden.pyongyang@foreign.ministry.se

Internet : www.sweden.gov.se/sb/d/4189/l/en/pd/4189/e/3647

* L'ambassade de Suède offre des services consulaires aux Canadiens en Corée du Nord.

CORÉE DU SUD**Busan**

Tél. : 82 (51) 204-5581

Séoul 🇰🇷

Tél. : 82 (2) 3783-6000

Courriel : seoul@international.gc.ca

Numéros sans frais partout en

Corée du Sud : 001-800-2326-6831;

008-800-2326-6831;

002-800-2326-6831

Internet : www.coree.gc.ca

COSTA RICA

Tél. : 506 2242-4400

Numéro sans frais : 0-800-015-1161

Courriel : sjcra@international.gc.ca

Internet : www.costarica.gc.ca

CÔTE D'IVOIRE 🇨🇮

Tél. : 225 20-30-07-00

Courriel : abdjn@international.gc.ca

Internet : www.abidjan.gc.ca

CROATIE 🇭🇷

Tél. : 385 (1) 488-1200, -1211

Courriel : zagrb@international.gc.ca

Internet : www.croatie.gc.ca

CUBA**Guardalavaca**

Tél. : 53 (24) 430-320

Courriel : honcongvac@canada.com

La Havane 🇨🇺

Tél. : 53 (7) 204 2516

Courriel : havan-cs@international.gc.ca

Varadero

Tél. : 53 (45) 61-2078

Courriel : honconvdero@canada.com

Internet : www.cuba.gc.ca

CURAÇAO

Tél. : 599 (9) 466-1115, -1121

DANEMARK**Copenhague** 🇩🇰

Tél. : 45 33 48 32 00

Courriel : copen@international.gc.ca

Nuuk (Groenland)

Tél. : 299 31-16-47, 34-34-30

Courriel : lpdanielsen@airgreenland.gl

Internet : www.danemark.gc.ca

DIJBOUTI

Tél. : 25 (3) 35-38-59, 35-59-50

Courriel : georgalis@intnet.dj

DOMINIQUE

Voir Barbade ou appeler sans frais

au 1-888-949-9993

ÉGYPTE 🇪🇬

Tél. : 20 (2) 2791-8700

Courriel : cairo-cs@international.gc.ca

Internet : www.egypte.gc.ca

ÉMIRATS ARABES UNIS**Abou Dhabi**

Tél. : 971 (2) 694-0300

Courriel : abdbi@international.gc.ca

Dubai 🇦🇪

Tél. : 971 (4) 314-5555
 Courriel : dubai@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout aux Émirats :
 800-014-0145
 Internet : www.eau.gc.ca

ÉQUATEUR**Guayaquil**

Tél. : 593 (4) 229-6837
 Courriel : consulc1@nobis.com

Quito 🇪🇶

Tél. : 593 (2) 245-5499
 Courriel : quito@international.gc.ca
 Internet : www.equateur.gc.ca

ÉRYTHRÉE

Tél. : 291 (1) 18-64-90, 18-19-40
 Courriel : mkccal@yahoo.com

ESPAGNE**Barcelone**

Tél. : 34 (93) 412-7236
 Courriel : bcncon@sefes.es

Madrid 🇪🇸

Tél. : 34 (91) 423-3250
 Courriel : mdrid@international.gc.ca

Málaga

Tél. : 34 (95) 222-3346
 Courriel : cancon@microcad.es
 Numéro sans frais partout en
 Espagne : 00-800-2326-6831
 Internet : www.espagne.gc.ca

ESTONIE

Tél. : 372 627 3310, -3311
 Courriel : tallinn@canada.ee
 Internet : www.estonie.gc.ca

ÉTATS ASSOCIÉS DES ANTILLES

Voir Barbade

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Atlanta**

Tél. : (404) 532-2000
 Courriel : atnta@international.gc.ca
 Internet : www.atlanta.gc.ca

Boston

Tél. : (617) 262-3760
 Courriel : bostn@international.gc.ca
 Internet : www.boston.gc.ca

Buffalo

Tél. : (716) 858-9500
 Courriel : bfalo@international.gc.ca
 Internet : www.buffalo.gc.ca

Chicago

Tél. : (312) 616-1860
 Courriel : chcgo@international.gc.ca
 Internet : www.chicago.gc.ca

Dallas

Tél. : (214) 922-9806
 Courriel : dalas@international.gc.ca
 Internet : www.dallas.gc.ca

Denver

Tél. : (303) 626-0640
 Courriel : denvr-g@international.gc.ca
 Internet : www.denver.gc.ca

Detroit

Tél. : (313) 446-4747
 Courriel : dtrot@international.gc.ca
 Internet : www.detroit.gc.ca

Honolulu, Hawaï 🇺🇸

Tél. : (808) 529-8120

Los Angeles

Tél. : (213) 346-2700
 Courriel : lngls@international.gc.ca
 Internet : www.losangeles.gc.ca

Miami

Tél. : (305) 579-1600
 Courriel : miami@international.gc.ca
 Internet : www.miami.gc.ca

Minneapolis

Tél. : (612) 333-4641
 Courriel : mnpls@international.gc.ca
 Internet : www.minneapolis.gc.ca

New York

Tél. : (212) 596-1628
 Courriel : cngny@international.gc.ca
 Internet : www.newyork.gc.ca

Puerto Rico

Tél. : (787) 759-6629
 Numéro sans frais : 1-888-772-6448

San Francisco

Tél. : (415) 834-3180
 Courriel : sfran@international.gc.ca
 Internet : www.sanfrancisco.gc.ca

Seattle

Tél. : (206) 443-1777
 Courriel : seatl@international.gc.ca
 Internet : www.seattle.gc.ca

Washington

Tél. : (202) 682-1740
 Courriel : wshdc@international.gc.ca
 Internet : www.washington.gc.ca

Numéro sans frais partout aux
 États-Unis (sauf à Puerto Rico) :
 1-888-949-9993

ÉTHIOPIE 🇪🇹

Tél. : 251 (0) 11-371-3022
 Courriel : addis@international.gc.ca
 Internet : www.ethiopie.gc.ca

FIDJI**Nadi**

Tél. : 679 672-2400,
 679 992-4999 (téléphone cellulaire)
 Courriel : vyases@connect.com.fj

Suva 🇫🇯

Tél. : 679 338-2211
 Courriel : suva.cmis@dfat.gov.au
 Internet : www.fiji.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

FINLANDE 🇫🇮

Tél. : 358 (9) 228-530
 Numéro sans frais :
 990-800-2326-6831; avec un
 téléphone cellulaire : 800-2326-6831
 Courriel : hsnki@international.gc.ca
 Internet : www.finland.gc.ca

FRANCE**Lille**

Tél. : 33 3-20-14-05-78
 Courriel : consulat.canada-lille@
 amb-canada.fr

Lyon

Tél. : 33 4-72-77-64-07
 Courriel : consulat.canada-lyon@
 amb-canada.fr

Nice

Tél. : 33 4-93-92-93-22
 Courriel : consulat.canada-nice@
 amb-canada.fr

Paris 🇫🇷

Tél. : 33 1-44-43-29-00
 Courriel : paris-consulaire@
 international.gc.ca
Saint-Pierre-et-Miquelon
 Tél. : 508 41-55-10
 Courriel :
 consulat.canada-st_pierreetmiquelon@
 amb-canada.fr

Toulouse

Tél. : 33 5-61-52-10-06
 Courriel : consulat.canada-toulouse@
 amb-canada.fr

Numéro sans frais partout en
 France : 00-800-2326-6831
 Internet : www.france.gc.ca

GABON

Tél. : 241-44-29-65
 Courriel : conhongab@gmail.com

GAMBIE*

Tél. : 220 449-5133

Courriel : bhcbanjul@gamtel.gm

* *Le haut-commissariat du Royaume-Uni offre des services consulaires aux Canadiens en Gambie.*

GÉORGIE

Voir Turquie, Ankara

GHANA 🇬🇦

Tél. : 233 (21) 21-15-21, 22-85-55

Courriel : accra@international.gc.ca

Internet : www.ghana.gc.ca

GRANDE-BRETAGNE

Voir Royaume-Uni

GRÈCE

Athènes 🇬🇷

Tél. : 30 (210) 727-3400

Courriel : athns-cs@international.gc.ca

Internet : www.grece.gc.ca

GRENADE

Voir Barbade

GROENLAND

Voir Danemark, Nuuk

GUADELOUPE

Voir Barbade

GUAM

Voir États-Unis d'Amérique, San Francisco

GUATEMALA 🇬🇹

Tél. : 502 2363-4348

Courriel : gtmla@international.gc.ca

Internet : www.guatemala.gc.ca

GUINÉE

Tél. : 224 60 236022

Courriel : laprade@yahoo.com

GUINÉE-BISSAU

Voir Sénégal

GUINÉE ÉQUATORIALE

Voir Cameroun

GUYANA 🇬🇾

Courriel : grgtn@international.gc.ca

Internet : www.guyana.gc.ca

GUYANE FRANÇAISE

Voir France, Paris

HAÏTI 🇬🇩

Tél. : 509 2-249-9000

Courriel : prnce@international.gc.ca

Internet : www.haiti.gc.ca

HAWAÏ

Voir États-Unis d'Amérique, Honolulu

HONDURAS

Tél. : 504 232-4551

Courriel : tglpa@international.gc.ca

HONG KONG

Voir Chine, Hong Kong

HONGRIE 🇬🇪

Tél. : 36 (1) 392-3360

Courriel : bpest@international.gc.ca

Internet : www.hongrie.gc.ca

ÎLES VIERGES BRITANNIQUES

Voir Barbade

ÎLES VIERGES AMÉRICAINES

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

INDE

Chandigarh

Tél. : 91 (172) 505-0300

Courriel : chadg-g@international.gc.ca

Chennai

Tél. : 91 (44) 2833-0888

Courriel : cheni@gocindia.org

Kolkata (anciennement Calcutta)

Tél. : 91 (33) 2242-6820

Courriel : ccklkta@rpg.in

Mumbai (anciennement Bombay)

Tél. : 91 (22) 6749-4444

Courriel : mmbai@international.gc.ca

New Delhi 🇮🇳

Tél. : 91 (11) 4178-2000, -2100

Courriel : delhi.consular@international.gc.ca

Internet : www.inde.gc.ca

INDONÉSIE

Denpasar (Bali) 🇮🇩

Tél. : 62 (361) 241-118

Courriel : bali.congen@dfat.gov.au

Jakarta 🇮🇩

Tél. : 62 (21) 2550-7800

Courriel : jkrta@international.gc.ca

Internet : www.indonesie.gc.ca

IRAN 🇮🇷

Tél. : 98 (21) 8152-0000

Courriel : teran@international.gc.ca

Internet : www.iran.gc.ca

IRAQ

Voir Jordanie

IRLANDE

Tél. : 353 (1) 234-4000

Courriel : consul.dublin@international.gc.ca

Internet : www.irlande.gc.ca

ISLANDE 🇮🇸

Tél. : 354 575-6500

Numéro sans frais : 800-8462

Courriel : rkjvk@international.gc.ca

Internet : www.islande.gc.ca

ISRAËL, CISJORDANIE ET GAZA

Ramallah

Tél. : 972 (2) 297-8430

Courriel : rmlah@international.gc.ca

Internet : www.cisjordanieetgaza.gc.ca

Tel Aviv 🇮🇸

Tél. : 972 (3) 636-3300

Courriel : taviv@international.gc.ca

Internet : www.israel.gc.ca

Numéro sans frais partout en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : 014-800-2326-6831

ITALIE

Naples

Tél. : 39 (081) 401-338

Courriel : cancons.nap@tiscali.it

Padoue

Tél. : 39 (049) 876-4833

Courriel :

consolatocanada.padova@virgilio.it

Rome 🇮🇹

Tél. : 39 (06) 85 444-2911

Courriel : rome.citizenservices@

international.gc.ca

Numéro sans frais partout en Italie : 001-800-2326-6831

Internet : www.italie.gc.ca

JAMAÏQUE

Kingston 🇯🇲

Tél. : (876) 926-1500

Courriel : kngtn-cs@international.gc.ca

Montego Bay

Tél. : (876) 952-6198
 Courriel : cancon@cwjamaica.com
 Numéro sans frais partout en
 Jamaïque : 1-800-276-2989
 Internet : www.jamaïque.gc.ca

JAPON**Hiroshima**

Tél. : 81 (82) 246-0057

Nagoya

Tél. : 81 (52) 972-0450
 Courriel : ngoya@international.gc.ca

Sapporo

Tél. : 81 (11) 261-7740

Tokyo

Tél. : 81 (3) 5412-6200
 Courriel : tokyo@international.gc.ca
 Numéros sans frais partout au Japon :
 001-010-800-2326-6831 (KDDI),
 0041-010-800-2326-6831 (Nippon
 Telecom), 0061-010-800-2326-6831
 (Cable & Wireless IDC)
 Internet : www.japon.gc.ca

JORDANIE

Tél. : 962 (6) 520-3300
 Courriel : amman@international.gc.ca
 Internet : www.jordanie.gc.ca

KAZAKHSTAN

Tél. : 7 (727) 250-1151
 Courriel : almat@international.gc.ca
 Internet : www.kazakhstan.gc.ca

KENYA

Tél. : 254 (20) 366-3000
 Courriel : nrobi@international.gc.ca
 Internet : www.kenya.gc.ca

KIRGHIZISTAN**(RÉPUBLIQUE KIRGHIZE)**

Tél. : 996 (312) 65-05-06
 Courriel :
 canada_honcon@akipress.org

KIRIBATI

Tél. : 686 21-184
 Courriel : ahc_tarawa@dfat.gov.au

KOSOVO

Voir Serbie

KOWEÏT

Tél. : 965 256-3025
 Courriel : kwait@international.gc.ca
 Internet : www.koweit.gc.ca

LAOS

Tél. : 856 (21) 353-800
 Courriel : austemb.laos@dfat.gov.au
 Internet : www.laos.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

LESOTHO

Tél. : 266 22-315-365
 Courriel : canada@leo.co.ls

LETONNIE

Tél. : 371 6781-3945
 Courriel : riga@international.gc.ca
 Internet : www.lettonie.gc.ca

LIBAN

Tél. : 961 (4) 713-900
 Courriel : berut-cs@international.gc.ca
 Internet : www.liban.gc.ca

LIBÉRIA

Voir Côte d'Ivoire

LIBYE

Tél. : 218 (21) 335-1633
 Courriel : trpli@international.gc.ca
 Internet : www.libye.gc.ca

LIECHTENSTEIN

Voir Suisse, Berne

LITUANIE

Tél. : 370 (5) 249-0950
 Numéro sans frais : 88-003-0022
 Courriel : vilnius@canada.it
 Internet : www.lituanie.gc.ca

LUXEMBOURG

Tél. : 35 (2) 262-70-570
 Numéro sans frais : 800-23679
 Courriel : canada@pt.lu
 Internet : www.luxembourg.gc.ca

MACAO

Voir Chine, Hong Kong

MACÉDOINE (connue sous le nom

d'ex-République yougoslave de Macédoine
 à l'ONU et dans d'autres organisations
 internationales)

Tél. : 389 (2) 3225-630

MADAGASCAR

Tél. : 261 (20) 22 397 37
 Courriel : consulat.canada@moov.mg

MALAISIE**Kuala Lumpur**

Tél. : 6 (03) 2718-3333
 Courriel : klmpr-cs@international.gc.ca
Penang
 Tél. : 6 (04) 389-3300
 Courriel : tyt@lbsb.com.my
 Internet : www.malaisie.gc.ca

MALAWI

Tél. : 265 (1) 845-441, 841-612
 Courriel : kokhai@malawibiz.com

MALDIVES (ÎLES)

Voir Sri Lanka

MALI

Tél. : 223 20-21-22-36
 Courriel : bmako@international.gc.ca
 Internet : www.mali.gc.ca

MALTE

Tél. : 356 2552-0000, -2151, -3233
 Courriel : canhcon@demajo.com

MARIANNES DU NORD (ÎLES)

Voir Micronésie

MAROC

Tél. : 212 (37) 68 74 00
 Courriel : rabat@international.gc.ca
 Internet : www.maroc.gc.ca

MARSHALL (ÎLES)

Voir Micronésie

MARTINIQUE

Voir France, Paris

MAURICE

Tél. : 230 212-5500
 Courriel : canada@intnet.mu

MAURITANIE

Tél. : 222 529 26 97/8
 Courriel :
 consulatcanada@mauritel.mr

MEXIQUE**Acapulco**

Tél. : 52 (744) 484-1305, 481-1349
 Courriel : acapulco@canada.org.mx
Cancún

Tél. : 52 (998) 883-3360, -3361
 Courriel : cancun@canada.org.mx
Guadalajara
 Tél. : 52 (33) 3671-4740

Courriel : gjara@international.gc.ca
Mazatlán

Tél. : 52 (669) 913-7320
 Courriel : mazatlan@canada.org.mx

Mexico 🇲🇽

Tél. : 52 (55) 5724-7900, poste 3322
Tél. en dehors des heures de bureau :
01-800-706-2900

Courriel : mexicocs@international.gc.ca

Monterrey

Tél. : 52 (81) 8344-3200, -2753

Courriel : monterrey@international.gc.ca

Oaxaca

Tél. : 52 (951) 513-3777

Courriel : oaxaca@canada.org.mx

Puerto Vallarta

Tél. : 52 (322) 293-0098, -0099

Courriel : vallarta@canada.org.mx

San José del Cabo

Tél. : 52 (624) 142-4333

Courriel : loscabos@canada.org.mx

Tijuana

Tél. : 52 (664) 684-0461

Numéro sans frais partout au

Mexique : 001-800-514-0129

Internet : www.mexique.gc.ca

MICRONÉSIE 🇲🇵

Tél. : 691 320-5448

Courriel : phpi.mail@dfat.gov.au

Internet : www.fsm.embassy.gov.au
(anglais seulement)

MOLDOVA

Voir Roumanie

MONACO

Tél. : 377 97 70 62 42

Courriel : consulat.canada-monaco@
amb-canada.fr

MONGOLIE

Tél. : 976 (11) 328-285

Courriel : canada@mongolnet.mn

MONTÉNÉGRO

Voir Serbie

MONTSERRAT

Voir Barbade

MOZAMBIQUE

Tél. : 258 (21) 492-623

Courriel : mputo@international.gc.ca

Internet : www.mozambique.gc.ca

MYANMAR 🇲🇲

Voir Birmanie

NAMIBIE

Tél. : 264 (61) 251 254

Courriel : canada@mweb.com.na

NAURU 🇳🇷

Tél. : 674 444 3380

Courriel : david.costa@dfat.gov.au

NÉPAL

Tél. : 977 (1) 4415-193, -389, -391,
-861, 4426-885, 4425-669

Courriel : cco@canadanepal.org

Internet : www.cconepal.org.np

NICARAGUA

Tél. : 505 (2) 68-0433, -3323

Courriel : mngua@international.gc.ca

NIGER

Tél. : 227 20 75-36-86, -87

NIGÉRIA

Abuja

Tél. : 234 (9) 413-9910

Courriel : abuja@international.gc.ca

Lagos 🇳🇮

Tél. : 234 (1) 271-5650

Courriel : lagos@international.gc.ca

Port Harcourt

Tél. : 234 (8) 489-0903

Courriel : phconsul2004@yahoo.com

Internet : www.nigeria.gc.ca

NIUE

Voir Nouvelle-Zélande

NORVÈGE

Bergen

Tél. : 47 55-29-71-30

Courriel : hconbergen@canada.no

Oslo 🇳🇴

Tél. : 47 22-99-53-00

Courriel : oslo@international.gc.ca

Internet : www.norvege.gc.ca

NOUVELLE-CALÉDONIE 🇲🇵

Tél. : 687 272-414

Courriel :

consulate.noumea@dfat.gov.au

NOUVELLE-ZÉLANDE 🇳🇿

Tél. : 64 (4) 473-9577

Courriel : wlgn@international.gc.ca

Internet : www.nouvelle-zelande.gc.ca

OMAN

Tél. : 968 24 788 890

Courriel : canconoman84@yahoo.com

OUGANDA

Tél. : 256 (414) 258-141,

256 (312) 260-511

Courriel :

kampala@canadaconsulate.ca

OUZBÉKISTAN

Tél. : 998 (71) 253-9205

Courriel : antal@rol.uz

PAKISTAN

Islamabad 🇵🇰

Tél. : 92 (51) 208-6000

Courriel : isbad-cs@international.gc.ca

Karachi

Tél. : 92 (21) 561-0685

Courriel : honcon@avari.com

Lahore

Tél. : 92 (42) 578-1763

Courriel : info@canconlhr.org.pk

Internet : www.pakistan.gc.ca

PALAU

Voir Micronésie

PANAMA 🇵🇲

Tél. : 507 294-2500

Courriel : panam@international.gc.ca

Internet : www.panama.gc.ca

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE 🇵🇬

Tél. : 675 325-9333

Internet : www.png.embassy.gov.au

(anglais seulement)

PARAGUAY

Tél. : 595 (21) 227-207

Courriel : honconpy@tigo.com.py

PAYS-BAS 🇳🇱

Tél. : 31 (70) 311-1600

Courriel : hague@international.gc.ca

Internet : www.pays-bas.gc.ca

PÉROU 🇵🇪

Tél. : 51 (1) 319-3200

Courriel : lima@international.gc.ca

Internet : www.perou.gc.ca

PHILIPPINES

Cebu

Tél. : 63 (32) 256-3320

Courriel :

canada-consulate-cebu@mozcom.com

Manille 🇵🇭

Tél. : 63 (2) 857-9000, -9001

Courriel : manil-cs@international.gc.ca

Numéro sans frais partout aux

Philippines : 1-800-1-110-0226

Internet : www.philippines.gc.ca

POLOGNE 🇵🇱

Tél. : 48 (22) 584-3310
Numéro sans frais :
00-800-111-4319
Courriel : wsaw-cs@international.gc.ca
Internet : www.pologne.gc.ca

POLYNÉSIE FRANÇAISE 🇫🇵

Tél. : 689 468-853

PORTUGAL**Faro**

Tél. : 351 289-80-3757
Courriel :
consul.faro.canada@net.novis.pt

Lisbonne 🇵🇹

Ponta Delgada (Açores)
Tél. : 351 213-16-4600
Courriel : lsbon-cs@international.gc.ca
Tél. : 351 296-28-1488
Courriel : canadapl@mail.telepac.pt
Internet : www.portugal.gc.ca

PUERTO RICO

Voir États-Unis d'Amérique,
Puerto Rico, ou appeler sans frais au
1-888-772-6448

QATAR

Voir Koweït

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Tél. : 236 21-61-30-39
Courriel : consulatbangui@yahoo.fr

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Voir Congo (Kinshasa)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**Puerto Plata**

Tél. : (809) 586-5761
Courriel : canada.pop@gmail.com

Santo Domingo 🇩🇲

Tél. : (809) 685-1136
Courriel : sdmgo@international.gc.ca
Numéro sans frais partout en
République dominicaine :
1-888-156-3102 ou 1-809-200-0012
Internet :
www.republiquedominicaine.gc.ca

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 🇨🇪

Tél. : 420 27210-1800
Courriel : prgue@international.gc.ca
Internet : www.republiquetcheque.gc.ca

ROUMANIE 🇷🇴

Tél. : 40 (21) 307-5000
Courriel : bucst@international.gc.ca
Internet : www.roumanie.gc.ca

ROYAUME-UNI**Belfast**

Tél. : 44 (2891) 272060

Cardiff

Tél. : 44 (0) 2920-449635
Courriel : dan.clayton-jones@
talk21.com

Édimbourg

Tél. : 44 (131) 473 6320
Courriel :
canada.consul@burness.co.uk

Londres 🇬🇧

Tél. : 44 (20) 7258-6600
Courriel : ldn@international.gc.ca
Numéro sans frais partout au
Royaume-Uni : 00-800-2326-6831
Internet : www.royaume-uni.gc.ca

RUSSIE**Moscou** 🇷🇺

Tél. : 7 (495) 925-6000
Courriel : mosco@international.gc.ca

Vladivostok

Tél. : 7 (4232) 49-11-88
Courriel : cbcrafe@rambler.ru
Numéro sans frais partout en
Russie : 810-800-201-41012
Internet : www.russie.gc.ca

RWANDA 🇷🇼

Tél. : 250 (5) 73210
Courriel : kgali@international.gc.ca

SAINTE-LUCIE

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-800-387-3124

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-800-387-3124

SAINTE-MARIN

Voir Italie, Rome

SAINTE-MARTIN/SINT MAARTEN 🇳🇶

Tél. : (599) 543-6261
Tél. en dehors des heures de bureau :
(599) 520-5202
Courriel : canadacon@caribserve.net

SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON

Voir France, Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINTE-SIÈGE (CITÉ DU VATICAN)

Tél. : 39 (06) 6830-7316, -7386, -7398
Numéro sans frais : 00-800-2326-6831
Courriel : vatcn@international.gc.ca
Internet : www.vatican.gc.ca

SAINTE-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Voir Barbade ou appeler sans frais
au 1-800-387-3124

SALOMON (ÎLES) 🇸🇧

Tél. : 677 21561
Internet :
www.solomonislands.embassy.gov.au
(anglais seulement)

SALVADOR 🇸🇻

Tél. : 503 2279-4655, -4657, -4659
Courriel : ssal@international.gc.ca
Internet : www.salvador.gc.ca

SAMOA 🇳🇺

Tél. : 68 (5) 23-411
Internet :
www.samoa.highcommission.gov.au
(anglais seulement)

SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

Voir Cameroun, Yaoundé

SÉNÉGAL 🇸🇳

Tél. : 221 33-889-4700
Courriel : dakar@international.gc.ca
Internet : www.senegal.gc.ca

SERBIE 🇷🇸

Tél. : 381 (11) 306-3000
Tél. en dehors des heures de bureau :
381 (11) 306-3050
Courriel : bgrad@international.gc.ca
Internet : www.serbie.gc.ca

SEYCHELLES

Voir Tanzanie

SIERRA LEONE

Tél. : 232 076-603-098
Courriel :
canadahonoraryconsulsierraleone@
yahoo.ca

SINGAPOUR 🇸🇬

Tél. : 65 6854-5900
Numéro sans frais :
001-800-2326-6831
Courriel : spore@international.gc.ca
Internet : www.singapour.gc.ca

SLOVAQUIE

Tél. : 421 (2) 5920-4031
 Courriel : brtsv@international.gc.ca
 Internet : www.canada.cz

SLOVÉNIE

Tél. : 386 (1) 252-4444
 Courriel :
 canada.consul.ljubljana@siol.net

SOMALIE

Voir Kenya

SOUDAN 🇸🇩

Tél. : 249 (183) 56 36 70/73
 Courriel : khrtm@international.gc.ca
 Internet : www.soudan.gc.ca

SRI LANKA 🇱🇰

Tél. : 94 (11) 522-6232, 532-6232
 Courriel : clmbo-cs@international.gc.ca
 Internet : www.srilanka.gc.ca

SUÈDE**Göteborg**

Tél. : 46 (0) 31 707-4288
 Courriel : got@canadianconsulate.se
Malmö

Tél. : 46 (0) 40 40 23 51

Stockholm 🇸🇪

Tél. : 46 (0) 8 453-3000
 Courriel : stkhm-cs@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout en Suède :
 00-800-2326-6831
 Internet : www.suede.gc.ca

SUISSE**Berne** 🇨🇭

Tél. : 41 (31) 357-3200
 Courriel : bern@international.gc.ca

Genève 🇨🇭

Tél. : 41 (22) 919-9200
 Courriel : genev@international.gc.ca
 Numéro sans frais partout en Suisse :
 00-800-2326-6831
 Internet : www.suisse.gc.ca

SURINAME

Tél. : 59 (7) 424-527, -575
 Courriel : cantim@sr.net

SWAZILAND

Voir Afrique du Sud, Pretoria

SYRIE**Alep**

Tél. : 963 (21) 268-4160
 Courriel : mhismail@net.sy

Damas 🇸🇾

Tél. : 963 (11) 611-6692, -6851
 Courriel : dmcus@international.gc.ca
 Internet : www.syrie.gc.ca

TADJIKISTAN

Voir Kazakhstan

TAHITI

Voir Polynésie française

TAÏWAN 🇹🇼

Tél. : 886 (2) 2544-3000
 Numéro sans frais :
 00-801-120-012
 Courriel : tapei@international.gc.ca
 Internet : www.taiwan.gc.ca

TANZANIE 🇹🇼

Tél. : 255 (22) 216-3300
 Courriel : dslam@international.gc.ca
 Internet : www.tanzanie.gc.ca

TCHAD

Tél. : 235 253-4280
 Tél. en dehors des heures de
 bureau : 235 627-3027
 Courriel : honcon@honconca-chad.org

THAÏLANDE**Bangkok** 🇹🇭

Tél. : 66 (02) 636-0540
 Courriel :
 bngkk-cs@international.gc.ca
Chiang Mai
 Tél. : 66 (05) 385-0147, 324-2292
 Courriel : cancon@loxinfo.co.th
 Numéro sans frais partout en
 Thaïlande : 001-800-156-220-0142
 Internet : www.thaïlande.gc.ca

TIMOR-LESTE (TIMOR-ORIENTAL) 🇹🇲

Tél. : 670 332-2111
 Courriel : austemb_dili@dfat.gov.au
 Internet :
 www.easttimor.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

TOGO

Tél. : 228 251-8730
 Courriel :
 consulatcanadalome@gmail.com

TONGA 🇹🇴

Tél. : 676 23-244
 Courriel : ahctonga@dfat.gov.au
 Internet : www.tonga.embassy.gov.au
 (anglais seulement)

TRINITÉ-ET-TOBAGO 🇹🇲

Tél. : 1 (868) 622-6232
 Numéro sans frais : 1-800-387-3124
 Courriel : pspan@international.gc.ca
 Internet : www.trinite-et-tobago.gc.ca

TUNISIE 🇹🇳

Tél. : 216 71-104-000
 Courriel : tunis@international.gc.ca
 Internet : www.tunisie.gc.ca

TURKMÉNISTAN

Voir Turquie, Ankara

TURKS ET CAÏCOS (ÎLES)

Voir Royaume-Uni, Londres

TURQUIE**Ankara** 🇹🇷

Tél. : 90 (312) 409-2700
 Courriel : ankra@international.gc.ca
Istanbul
 Tél. : 90 (212) 251-9838
 Courriel : zeyda@mymerhaba.com
 Numéro sans frais partout en
 Turquie : 00800-14-220-0149
 Internet : www.turquie.gc.ca

TUVALU

Voir Nouvelle-Zélande

UKRAÏNE**Kyiv** 🇺🇦

Tél. : 380 (44) 590-3100
 Courriel : kyiv@international.gc.ca
Lviv
 Tél. : 380 (32) 260-1572
 Courriel : oksmyr@link.lviv.ua
 Internet : www.ukraine.gc.ca

URUGUAY

Tél. : 598 (2) 902-2030
 Courriel : mvdeo@international.gc.ca
 Internet : www.uruguay.gc.ca

VANUATU 🇻🇺

Tél. : 678 22-777
 Internet :
 www.vanuatu.highcommission.gov.au
 (anglais seulement)

VATICAN

Voir Saint-Siège

VENEZUELA**Caracas** 🇻🇪

Tél. : 58 (212) 600-3000
 Courriel : crcas@international.gc.ca

Isla de Margarita

Tél. : 58 (295) 264-1684
Courriel : belandjoanne@cantv.net
Internet : www.venezuela.gc.ca

VIERGES BRITANNIQUES (ÎLES)

Voir Barbade

VIERGES AMÉRICAINES (ÎLES)

Voir États-Unis d'Amérique, Miami

VIETNAM

Hanoi

Tél. : 84 (4) 3734 5000
Courriel : hanoi@international.gc.ca

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : 84 (8) 3827-9899
Courriel : hochi@international.gc.ca
Internet : www.vietnam.gc.ca

YÉMEN

Tél. : 967 (1) 20-88-14
Courriel : yccnet@y.net.ye

ZAMBIE

Tél. : 260 (211) 25 08 33
Courriel : lsaka@international.gc.ca
Internet : www.zambie.gc.ca

ZIMBABWE

Tél. : 263 (4) 252-181/2/3/4/5
Courriel : hrare-cs@international.gc.ca
Internet : www.zimbabwe.gc.ca

PUBLICATIONS DES SERVICES CONSULAIRES

Vous prévoyez de voyager, d'étudier, de travailler ou de prendre votre retraite dans un autre pays? Nos publications gratuites vous aideront à voyager en toute sécurité, et à éviter les problèmes de santé et les ennuis à l'étranger.

Pour commander nos publications ou pour les télécharger, veuillez téléphoner au **1-800-267-8376** (au Canada) ou au **613-944-4000** ou consulter le site Web :

→ WWW.VOYAGE.GC.CA



SOURCES D'INFORMATION

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
COMMERCE INTERNATIONAL
CANADA**

SERVICES CONSULAIRES
www.voyage.gc.ca
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Renseignements généraux

Tél. : 1-800-267-6788 (au Canada et
aux États-Unis) ou 613-944-6788
ATS : 1-800-394-3472 (au Canada et
aux États-Unis) ou 613-944-1310
Courriel : voyage@international.gc.ca

Urgences

Tél. : 613-996-8885 (appels à frais
virés de l'étranger, si ce service est
offert dans le pays où vous êtes)
Courriel : sos@international.gc.ca

**Programme d'information sur la
drogue et les médicaments en voyage**
www.voyage.gc.ca/drogues

Publications (gratuites)

Vous pouvez consulter nos publications sur les voyages à www.voyage.gc.ca/publications ou les commander en appelant au 1-800-267-8376 (au Canada) ou au 613-944-4000.

Conseils aux voyageurs (gratuits)

Les Conseils aux voyageurs que l'on peut consulter à www.voyage.gc.ca renferment des renseignements importants sur la situation dans environ 200 destinations étrangères : sécurité, lois et coutumes, conditions sanitaires et exigences d'entrée. Il est également possible de commander ces rapports par téléphone : 1-800-267-6788 (au Canada et aux États-Unis) ou 613-944-6788.

Bureaux diplomatiques

Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger : www.voyage.gc.ca/bureaux

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

www.inspection.gc.ca
Tél. : 1-800-442-2342

Centres de service à l'importation (CSI)

- CSI de l'Est 1-877-493-0468
- CSI du Centre 1-800-835-4486
- CSI de l'Ouest 1-888-732-6222



**AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
DU CANADA**

(Programme de médecine des voyages)
www.santevoyage.gc.ca

**AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
DU CANADA**

www.asfc.gc.ca

Service d'information sur la frontière

Tél. : 1-800-461-9999 (au Canada) ou
204-983-3500 ou au 506-636-5064

Publications (gratuites)

- Vous passez la frontière avec
10 000 \$ ou plus?
- Je déclare
- Importation d'une arme à feu
ou d'une arme au Canada
- L'importation d'un véhicule
au Canada
- Vous revenez vivre au Canada?

Pour consulter ou commander :

Consultez le site www.asfc.gc.ca
ou appelez au 1-800-461-9999
(au Canada), ou au 204-983-3500
ou au 506-636-5064 (de l'extérieur
du Canada).

AGENCE DU REVENU DU CANADA

www.arc.gc.ca

**Bureau international des
services fiscaux**

Tél. : 1-800-267-5177 (au Canada et
aux États-Unis) ou 613-954-1368

**Comptes de retenue des
non-résidents :**

Tél. : 1-800-267-3395 (au Canada et
aux États-Unis) ou 613-952-2344
(les appels à frais virés sont acceptés)

**Programme de résolution
de problèmes :**

Tél. : 1-800-661-4985 (au Canada
et aux États-Unis)

Publication (gratuite)

*Résidents canadiens qui
séjournent à l'étranger (T4131)*

Pour consulter ou commander :

Visitez le site de l'ARC
(www.arc.gc.ca) ou appelez au
1-800-959-3376 (au Canada et aux
États-Unis) ou au 613-954-1368.

**ASSOCIATION CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE**

www.cpha.ca

Publications (\$)

- Carnet de vaccination du voyageur
- Don't Drink The Water:
*The Complete Traveller's Guide to
Staying Healthy in Warm Climates
(en anglais seulement)*
- Voyages internationaux et santé

Pour commander :

Tél. : 613-725-3769
Télé. : 613-725-9826
Courriel : publications@cpha.ca

**ASSOCIATION CANADIENNE
DES AUTOMOBILISTES**

www.caa.ca

CENTRE DES ARMES À FEU CANADA

www.cfc-cafc.gc.ca

Tél. : 1-800-731-4000

Courriel : cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

www.cic.gc.ca

Télécentre de CIC

Tél. : 1-888-242-2100 (au Canada)

ATS : 1-888-576-8502 (au Canada,

entre 8 h et 16 h, heure normale

de l'Est)

ENVIRONNEMENT CANADA – CITES

www.cites.ec.gc.ca

Tél. : 1-800-668-6767

ou 819-997-1840

Télé. : 819-953-6283

**INSTITUT CANADIEN DES
CONSEILLERS EN VOYAGES**

www.citc.ca

Tél. : 1-800-589-5776 ou

416-484-4450

Courriel : info@citc.ca

OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

www.otc.gc.ca

Publication (gratuite)

*Être maître de la situation : Guide
de transport aérien à l'intention des
personnes ayant une déficience*

Pour consulter ou commander :

Consultez le site www.otc.gc.ca
ou téléphonez au 1-888-222-2592
(ATS : 1-800-669-5575)

PASSEPORT CANADA

www.passeportcanada.gc.ca

**Passeports, certificats d'identité
et titres de voyage**

Tél. : 1-800-567-6868 (au Canada
et aux États-Unis); 819-997-8338
(à l'extérieur de la zone continentale
des États-Unis)

ATS : 1-866-255-7655

PATRIMOINE CANADIEN

www.patrimoinecanadien.gc.ca/voyage

**Programme des biens
culturels mobiliers**

Tél. : 1-866-999-2494 ou

819-997-7761

RÉSEAU CANADIEN

D'INFO-TRAITEMENTS SIDA

www.catie.ca

Tél. : 1-800-263-1638

SANTÉ CANADA

www.sc-hc.gc.ca

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SANTÉ

INTERNATIONALE

www.csih.org

Tél. : 613-241-5785

Courriel : 613-241-5785

TRANSPORTS CANADA

www.tc.gc.ca

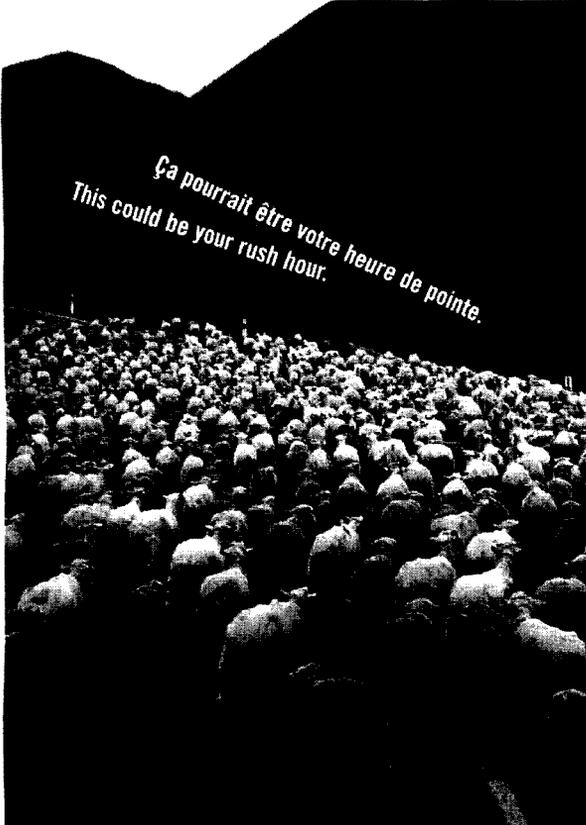
**Transport des matières
dangereuses**

www.tc.gc.ca/tmd/menu.htm

Voyage accessible

www.accesstotruvel.gc.ca

NOTES



*Ça pourrait être votre heure de pointe.
This could be your rush hour.*

www.international.gc.ca/experience 1-877-461-2346

**VOYAGER ET TRAVAILLER À L'ÉTRANGER
TRAVEL & WORK ABROAD**

Agence internationale
du Commerce International Canada Foreign Affairs and
International Trade Canada

Canada

L'AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR

Pour que tout se déroule bien en voyage, prenez les mesures suivantes *avant* de quitter le Canada :

- ☐ Mettez dans vos bagages un exemplaire de **Bon voyage, mais...** et une copie des Conseils aux voyageurs sur le pays où vous vous rendez (voir www.voyage.gc.ca).
- ☐ Assurez-vous que votre passeport sera valide assez longtemps après la date prévue de votre retour au Canada: emportez une photocopie de la page d'identification de votre passeport, que vous garderez séparément de l'original.
- ☐ Remettez à des amis ou à votre famille une copie de la page d'identification de votre passeport, de votre itinéraire et de votre police d'assurance.
- ☐ Procurez-vous longtemps à l'avance tout visa nécessaire pour le voyage.
- ☐ Contractez une assurance maladie et une assurance-voyage.
- ☐ Planifiez votre itinéraire et dressez votre budget.
- ☐ Prévoyez vos besoins financiers : monnaie locale, chèques de voyage, taxe sur le transport aérien, etc.
- ☐ Réglez les questions de santé : vaccins, ordonnances, certificats médicaux, fournitures médicales, deuxième paire de lunettes.
- ☐ Vérifiez si votre double citoyenneté risque de vous causer des problèmes.
- ☐ Si vous voyagez avec des enfants, munissez-vous de documents prouvant que vous avez le droit de les emmener en voyage (lettre de consentement, ordonnance d'un tribunal).
- ☐ Inscrivez-vous en ligne auprès d'un bureau du gouvernement du Canada à l'étranger.
- ☐ Procurez-vous un permis de conduire international (au besoin).
- ☐ Préparez-vous soigneusement pour prendre l'avion (bagages, documents de voyage, sécurité aéroportuaire).
- ☐ À l'étranger : conservez vos reçus d'achat et prenez des dispositions spéciales si vous rappez au Canada des aliments, des plantes et des animaux.

